



DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

Fourniture et livraison d'un camion 4x2 Tri-benne 16 T neuf

Marché Public de Fournitures à procédure adaptée

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Pouvoir adjudicateur
Communauté De Communes Arize- Lèze
Monsieur Le Président Jean-Claude COURNEIL
Route De Foix
09130 Le FOSSAT
Tel : 05.61.68.55.90
E-mail : voirie@arize-leze.fr

Remise des offres :

Vendredi 30 janvier 2026 à 12 h

SOMMAIRE

1 – OBJET DU MARCHE-----	3
2 – PARTIES CONTRACTANTES-----	3
3 – PIECES DU MARCHE-----	3
4 – PRIX-----	3
5 – RETENUE DE GARANTIE-----	3
6 – DOCUMENTATION TECHNIQUE-----	4
7 – CONDITIONS DE LIVRAISON-----	5
8 – GARANTIE TECHNIQUE-----	5
9 – SERVICE APRÈS-VENTE-----	5
10 – FORMATION-----	5
11 – DEVIS QUANTITATIF – BORDEREAU DE PRIX-----	5
12 – DELAI DE PAIEMENT-----	5
13 – AVANCE FACULTATIVE-----	5
14 – PENALITES-----	5
15 – DROIT, LANGUE, MONNAIE-----	6

1 – OBJET DU MARCHÉ

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) concerne la fourniture et livraison d'un camion 4x2 tri-benne 16T neuf.

2 – PARTIES CONTRACTANTES

D'une part

Communauté de Communes Arize-Lèze

Route de Foix

09130 Le FOSSAT

Tel : 05.61.68.55.90

E-mail :

Représenté par Monsieur le Président Jean-Claude COURNEIL

Désigné dans le présent Cahier sous la dénomination « le Maître de l'Ouvrage »

D'autre part

L'entreprise attributaire

Dont le marché a été accepté par le « Maître de l'Ouvrage »

Désignée dans le présent Cahier sous la dénomination « le fournisseur »

3 – PIÈCES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

1. l'acte d'engagement (AE) ;
2. le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), paraphé et signé ;
3. le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), paraphé et signé ;
4. le règlement de la consultation (RC), paraphé et signé ;
5. le devis estimatif quantitatif signé.

4 – PRIX

Le prix sera ferme et sera réputé inclure la totalité des prestations, frais et dépenses administratives. Aucune réclamation ultérieure ne sera retenue pour une dépense prétendue imprévue dans la composition du prix.

5 – RETENUE DE GARANTIE

Il ne sera pas pratiqué de retenue de garantie.

6 – DOCUMENTATION TECHNIQUE

L'engin devra être conforme aux normes et certifications françaises et européennes en vigueur au jour de la livraison.

Le titulaire fournit avec le matériel, sans supplément de prix, une documentation en langue française donnant la composition, les caractéristiques du matériel, ainsi que leurs procédures courantes d'utilisation et d'entretien.

La documentation doit être fournie à la livraison du matériel.

Configuration standard :

- Camion 4x2 tri-benne 16T avec conduite à gauche neuf avec installation d'un gravillonneur :**
 - Moteur d'une puissance entre 270 cv et 290 cv
 - Boite à vitesse mécanique à 8 rapport minimum et buzzer de marche arrière désactivable
 - La marche arrière devra pouvoir être paramétrée pour une vitesse constante (5km/h à 1000tr/mn)
 - Blocage du pont arrière
 - Déconnexion du système d'alerte de collision frontale pour action de gravillonnage
 - Prise de mouvement continu sur moteur sans bruiteur
 - Frein à disque AV/AR, roue de secours avec cric
 - Amortisseur AV/AR renforcé (type chantier)
 - Dispositif freinage remorque
 - Sans arrêt automatique du moteur
 - Barre anti encastrement latérale
 - Compteur horaire (horomètre)
 - Rétroviseur commande électrique chauffant
 - Deux gyrophares, avertisseur sonore pneumatique
 - Siège conducteur suspension pneumatique, banquette passager deux places fixe avec housses
 - Tapis de sol caoutchouc
 - Climatisation
 - Radio Bluetooth
 - Extincteur
 - Empattement maxi de : 3300mm
 - Couleur blanc
 - Lunette arrière sur la cabine
 - Benne : Tribenne , dimensions utiles :L 4200(environ)x l 2300x H500mm, hauteur maximale fond de benne/sol : 1300mm, côté droit : 2 ridelles manuelle ouverture 180°, côté gauche : ridelle hydraulique ouverture à 180° avec deux vérins double effet multi fonction et paliers d'articulations de ridelle munis de graisseurs, porte arrière universelle double articulation avec un décrochage automatique synchronisé, coffre de rangement, carter de protection des feux arrières, chaînes d'épandage, extincteur dans coffret, prise soufflette, béquille de sécurité pour calage à vide lors de la maintenance, câble de fin de course pour bennage latéral, clapet piloté sur le compas double effet, barre arrière anti encastrement, capteur de ridelles ouvertes et de benne levée couplé au boîtier carrosserie du camion et bridage de la vitesse , basculement par compas, commandes pneumatiques dans la cabine pour la ridelle et montée/descente de la benne, distributeurs hydrauliques progressifs, réservoir hydraulique de 80l avec indicateur de niveau et de température, vanne d'isolement et filtre tamis, dérivation gravillonneur BY PASS pour fonctionnement sur prise moteur arrière, pompe 2x30l, pièce adaptation pour gravillonneur CTP , pose du gravillonneur sur la benne.
 - Caméra de recul fixée sur le gravillonneur.
 - Crochet d'attelage.
 - Carte grise incluse

7 – CONDITIONS DE LIVRAISON

Le lieu de livraison est le suivant : les ateliers de la Communauté De Communes Arize-Lèze Route de Foix 09130 Le FOSSAT
Contact : Monsieur Christophe Véros tel : 06.79.56.56.70

8 – GARANTIE TECHNIQUE

La prestation est garantie contre tout vice de fabrication ou défaut de matière, et ceci au minimum pendant 12 mois à compter du jour de la date d'admission de la fourniture. Le candidat peut proposer dans son offre une garantie supérieure. Celle-ci est l'une des sous critères du critère valeur technique de l'offre.

9 – SERVICE APRÈS-VENTE

Le service après-vente doit être assuré tout au long de la durée de vie de l'engin.

Assistance sur site durant toute la période de garantie et sous un délai de 48h.

10 – FORMATION

Une formation d'une journée minimum destinée à l'équipe d'agents techniques de la Communauté de Communes Arize-Lèze sera assurée sur le site à la livraison par un technicien mandaté par le titulaire du marché.

11 – DEVIS QUANTITATIF – BORDEREAU DE PRIX

Un devis sera obligatoirement joint à la soumission.

12 – DÉLAIS DE PAIEMENT

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai global maximum de 30 jours.

Les règles relatives au délai global de paiement et aux intérêts moratoires sont celles fixées dans le décret N°2013-269 du 29 mars 2013 (JORF du 31 mars 2013), applicable au pouvoir adjudicateur contractant.

13 – AVANCE FACULTATIVE

Il n'est pas accordé d'avance facultative.

14 – PÉNALITÉS

Les pénalités pour retard d'exécution sont les suivantes :
Pénalité de 1/1000ème du montant du marché par jour de retard.

15 – DROITS, LANGUES, MONNAIE

En cas de litige, le droit français est seul applicable. Les tribunaux français sont seuls compétents. Les correspondances relatives au marché sont rédigées en français.

Les inscriptions sur les matériels livrés au titre du marché sont en français.

La monnaie de compte du marché est l'Euro.

"J'accepte que le droit français soit le seul applicable et les Tribunaux français seuls compétents pour l'exécution en sous-traitance du présent marché. Ceci concerne notamment la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance."

Fait à Le FOSSAT, le

Le Président

Cachet et signature de l'entreprise
avec les mentions « lu et approuvé »